

ORDONNANCE 1333-O.57

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 14 janvier 2020, l'ordonnance 1333-O.57, visant à :

- Retirer du côté sud de l'avenue Chénier entre le boulevard Joseph-Renaud et l'avenue Saint-Donat, la zone de débarcadère;
- agrandir la zone de débarcadère située à proximité de l'avenue de l'Aréna de 20 mètres vers l'est;
- déplacer la zone réservée aux autobus située devant le 8030 avenue Chénier de 20 mètres vers l'est;
- installer un bollard en période estivale devant le 8100 de l'avenue du Curé-Clermont;
- interdire le stationnement sur le côté sud de l'avenue du Curé-Clermont face au 8100, sur une distance de 5 mètres de chaque côté du bollard, du 15 mars au 15 novembre de chaque année;
- réserver toutes les espaces de stationnement sur rue situés du côté sud du boulevard de Châteauneuf entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et l'avenue Goncourt;
- retirer les panneaux de stationnement réservé aux employés du Service des incendies de Montréal autour du terre-plein central entre le boulevard Louis-H-La Fontaine et avenue Bourgneuf;
- remplacer le panneau d'arrêt, côté trottoir, sur le boulevard des Sciences, direction ouest, par un panneau surdimensionné soit de 750 mm x 750 mm;
- interdire le stationnement à partir de 5 mètres en amont du nouveau panneau sur le boulevard des Sciences, direction ouest, jusqu'à l'entrée ouest du stationnement du 9761 boulevard des Sciences;
- rapprocher de la rue du Parcours, la ligne d'arrêt située sur la rue de L'Innovation.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 janvier 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut